



- > **Commission**
- > **Administrative**
- > **Paritaire**

Salaires - santé au travail et conditions de travail - protection sociale - service public

Du 27 novembre au 4 décembre 2014, nous élirons nos représentants aux CT

Le vote CGT Votre meilleur atout !

Le 4 décembre 2014, vous élirez vos représentants à la commission administrative paritaire (CAP) de votre catégorie. En CAP sont abordées les questions liées à la carrière : avancement de grade, évaluation, les questions de titularisation, discipline, mutations, recours...

Le résultat de ce scrutin déterminera votre pouvoir d'intervention dans les décisions qui vous concernent.

Comme vous, la CGT et ses élus ont à cœur de faire respecter les droits existants, mais aussi de gagner de nouvelles garanties collectives.

Les élus CGT sont à vos côtés pour défendre les intérêts individuels de chaque agent, les garanties collectives. Ils sont à l'écoute de vos aspirations afin d'élaborer avec vous des revendications à la hauteur des besoins.

Au plan national, lors des dernières élections professionnelles, les fonctionnaires ont confirmé la CGT comme première organisation dans la Fonction publique. C'est une force syndicale au service de toutes les catégories.

Voter CGT c'est se donner les moyens de défendre les droits et les intérêts de tous les agents, de gagner sur nos revendications, de mieux intervenir dans les choix pour un meilleur service public.



27 novembre - 4 décembre

en choisissant les élus CGT, vous vous donnez
davantage de force pour porter et gagner
sur nos revendications pour :

- Avancement Classe normale en Classe supérieure : 12% à répartir entre choix (1/3) et examen professionnel (2/3) ;
- Avancement Classe supérieure en Classe exceptionnelle : 10% à répartir entre choix (2/3) et examen professionnel (1/3) ;
- Mesures internes : Avancement automatique des classe normale en classe supérieure à 54 ans et 2 ans dans le 11ème échelon – Avancement automatique des classe supérieure en classe exceptionnelle pour les agents détenant le 13ème échelon depuis 4 ans ;
- Promotion en A :
 - Choix pour 15 postes/an + examen professionnel pour 20 postes/ an ;
 - Mesures internes : Promotion automatique pour les classe exceptionnelle qui détiennent le 11ème échelon depuis 3 ans.

la CGT s'engage à défendre
ces points lors de la prochaine
négociation de l'accord cadre.

Un seul tour - Chaque voix comptera
du 27 novembre au 4 décembre 2014

PAR VOTE ÉLECTRONIQUE

Votez pour eux,

Votez pour vous.

Le vote CGT

Votre meilleur atout !

Des candidats CGT dans la catégorie B



Aurélie
SANTACA



Jean-Paul
LOISON



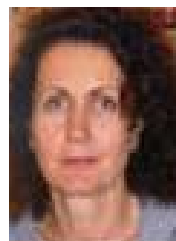
Corinne
CABANNE



Amélie
CHEVET



Danièle
ANGELAUD



Florence
LEDUC



Véronique
VAUNA



Catherine
GOURDON

